MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Cinquante-neuvième séance – Mercredi 26 avril 2023, à 17 h 30

Présidence de Mme Uzma Khamis Vannini, présidente

La séance est ouverte à 17 h 30 dans la salle de l'Hôtel de Ville.

Font excuser leur absence: *Mme Marie Barbey-Chappuis*, maire, *M. Alfonso Gomez*, vice-président, *Mme Fabienne Aubry-Conne (remplacée par Mme Oana Cotoi)*, *M. Omar Azzabi (remplacé par M. Bernard Delacoste)*, *Mmes Anna Barseghian (remplacée par M. Alpha Oumar Dramé)*, *Marie-Agnès Bertinat (remplacée par Mme Cathy Jacquier)*, *MM. Pierre-Yves Bosshard (remplacé par Mme Patrizia de Saab D'Amore)*, *Simon Brandt*, *Pascal Holenweg (remplacé par M. François Mireval)*, *Alain de Kalbermatten (remplacé par M. Aurélien Borgeaud)*, *Mmes Paule Mangeat*, *Bineta Ndiaye (remplacée par M. Jules Lorenzi)* et *Delphine Wuest (remplacée par Mme Sabrine Baâboura)*.

Assistent à la séance: *M. Sami Kanaan*, conseiller administratif, *Mmes Frédérique Perler* et *Christina Kitsos*, conseillères administratives.

CONVOCATION

Par lettre du 5 avril 2023, le Conseil municipal est convoqué dans la salle de l'Hôtel de Ville pour mardi 25 avril et mercredi 26 avril 2023, à 17 h 30 et 20 h 30.

1. Exhortation.

La présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. Aujourd'hui, nous avons la tristesse de commémorer la catastrophe de Tchernobyl. C'est la Journée internationale du souvenir de la catastrophe de Tchernobyl de l'Organisation des Nations unies. Des choses plus joyeuses… C'est aussi la Journée mondiale de la propriété intellectuelle, avec pour thème, cette année: «Les femmes et la propriété intellectuelle – Accélérer le rythme de l'innovation et de la créativité.» Nous souhaitons également une bonne et belle fête nationale à toutes les personnes qui viennent de Tanzanie.

Je vous annonce que M. Alfonso Gomez sera absent en première partie de soirée. Nous ferons, dans la mesure du possible, le troisième débat sur le projet de délibération PRD-230, qui est au point 16 de notre ordre du jour et nous continuerons nos débats sur le point 203 de notre ordre du jour, le projet de délibération PRD-331. Avaient appuyé pour demander la parole MM. von Arx, Milliard, Sahin, Pastore et Sormanni. Je vous prie de rappuyer sur le bouton.

En attendant, j'ai le plaisir de vous annoncer que c'est l'anniversaire aujourd'hui de MM. Yves Herren et Kevin Schmid. Bon anniversaire! *(Applaudissements.)*

A titre personnel, j'ai une communication à vous faire. Je vous ai rappelé à plusieurs reprises la teneur de l'article 320, alinéa 1 du Code pénal qui stipule en substance que celui qui aurait révélé un secret qu'on lui aurait confié en sa qualité de membre d'une autorité – et tel est bien le cas de chaque élu-e du Conseil municipal et des fonctionnaires –, ou dont il a eu connaissance en raison de sa charge

ou de son emploi, serait puni d'emprisonnement ou d'une peine pécuniaire. Je vous en ai également précisé les contours. Ils stipulent que la violation du secret de fonction est une infraction poursuivie d'office et que tout membre d'une autorité, tout fonctionnaire et ainsi de suite qui acquiert dans l'exercice de ses fonctions connaissance d'un crime ou d'un délit poursuivi d'office est tenu d'en aviser sur-le-champ la police ou le Ministère public. Ainsi, la marge d'appréciation pour décider de dénoncer ou non ladite violation est inexistante. Une éventuelle violation du secret de fonction doit être dénoncée.

Je souhaiterais que le bureau et les chef-fe-s de groupe me rejoignent à la pause à la salle Nicolas-Bogueret.

4. Questions orales.

Mme Frédérique Perler, conseillère administrative. Une brève réponse à l'adresse du conseiller municipal Olivier Gurtner, s'agissant du plan localisé de quartier (PLQ) Petite-Boissière. *(Brouhaha.)* La réponse à l'interpellation écrite IE-125 sera bientôt inscrite à votre ordre du jour, mais je peux d'ores et déjà vous expliquer très brièvement les modifications qui ont été apportées à ce PLQ. *(Brouhaha.)*

La présidente. S'il vous plaît! Ecoutez religieusement notre conseillère administrative répondre à vos questions.

Mme Frédérique Perler, conseillère administrative. Merci, Madame la présidente. Tout d'abord, nous nous conformons à la volonté exprimée par votre Conseil municipal d'envisager le maintien des bâtiments patrimoniaux supplémentaires. En conséquence, quatre parcelles ont été retirées du PLQ le long de la route de Malagnou dans l'idée d'y établir un plan de site et d'ainsi protéger les édifices concernés.

Par ailleurs, pour répondre à la hausse de la population en âge scolaire, le PLQ prévoyait une réserve de terrain au bas du chemin de la Petite-Boissière pour la construction d'une école. A la suite de la première mise à l'enquête publique, l'administration a réalisé que cette méthode ne permettait pas de garantir l'acquisition des terrains et la fourniture d'une école en temps et en heure. C'est pourquoi, d'entente avec l'Office de l'urbanisme de l'Etat de Genève, il a été décidé de retirer les terrains en question du PLQ et de lancer en parallèle une procédure

de modification de zone pour en faire une zone de développement dévolue à de l'équipement public. Ce Conseil municipal sera naturellement consulté en temps voulu, tant sur le futur plan de site que sur le projet de modification de zone.

Une réponse à Mme la conseillère municipale Yasmine Menétrey, s'agissant des abris pour vélos. L'abri pour vélos en question a effectivement été installé en lieu et place de places de stationnement deux-roues motorisés, mais une place de stationnement voiture, située à côté, a été transformée en place de stationnement deux-roues par un changement de typologie. Dès lors, la situation est inchangée, en nombre, pour les deux-roues motorisés.

Le coût d'un abri pour vélos se monte à 22 000 francs TTC, uniquement pour la fourniture. Pour rappel, ces abris sont financés par la proposition PR-1231. Il a été prévu de mettre en place six abris sur le territoire. Ils se répartissent comme suit: sur la rive droite, à la bibliothèque de Saint-Jean, rue des Confessions; à la bibliothèque des Pâquis, rue de Berne; à la bibliothèque de la Servette, rue Henri-Veyrassat et, sur la rive gauche: à la bibliothèque de la Jonction, rue du Vélodrome; à la bibliothèque des Minoteries, rue des Battoirs et à la bibliothèque des Eaux-Vives, rue de l'Avenir.

J'en viens à la question orale de M. Daniel Sormanni, s'agissant du projet de délibération PRD-184. Cette délibération permettra de financer les aménagements cyclables et de mobilité douce de l'avenue du Mail entre la place du Cirque et la place des Vingt-Deux-Cantons *(ndlr: nouvellement la place Lise-Girardin)* ainsi que les aménagements cyclables de l'avenue de Champel, entre la place Claparède et l'intersection avec la rue des Contamines. S'agissant de l'avenue du Mail, les dépenses qui sont imputées sur ce projet de délibération concernent les bandes ou pistes cyclables, les trottoirs et les espaces de séparation plantés pour séparer ces deux mobilités. Les revêtements de l'avenue seront financés par la dernière proposition votée au titre de l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit, la PR-1061 votée le 26 janvier 2015. Quant aux collecteurs, ils seront financés par une proposition d'assainissement qui a été votée le 7 mars 2017, la PR-1204. Concernant l'avenue de Champel, cette délibération permettra de financer les aménagements cyclables et les adaptations de trottoirs. Quant aux revêtements de chaussée qui seront aussi rénovés, ils seront financés par la proposition OPB dont je vous parlais précédemment.

Le projet de délibération PRD-184 va donc financer les équipements cyclables et trottoirs ainsi que les espaces verts qui s'y rattachent. Dans cette configuration, ces aménagements constituent un tout. Pour information, ces deux aménagements ont été présentés à la commission de l'aménagement et de l'environnement le 31 janvier dernier, qui les a validés. J'ajoute que ce type d'aménagement végétalisé permet de répondre à la demande à la fois de la population et des milieux cyclistes afin de pratiquer le vélo par tous les temps, surtout lors de canicules.

C'est bien plus confortable puisqu'on a constaté que les canicules étaient un frein à l'usage du vélo.

Une réponse au conseiller municipal Timothée Fontolliet sur les vélos et piétons du Jardin anglais. Tout d'abord, les services du département que je préside n'ont pas connaissance d'incidents sur les aménagements du U-lacustre au niveau du Jardin anglais. Effectivement, dans ce périmètre, le U cyclable s'insère dans des espaces partagés avec les piétons. J'en conviens, puisque je les utilise aussi, ce n'est pas forcément très agréable.

Cela étant, à court ou moyen terme, en lien avec la création de la passerelle piétonne du Mont-Blanc, les cycles seront séparés des piétons entre le pont du Mont-Blanc et le Monument national. A plus long terme, dans le cadre de la moyenne ceinture et des objectifs de réduction du trafic à l'échelle du canton, la Ville de Genève espère qu'une voie dédiée aux cycles pourra être créée en lieu et place d'une des voies actuellement dédiées au trafic individuel motorisé *(brouhaha)* sur le quai Général-Guisan, entre le débouché du quai Gustave-Ador et le pont du Mont-Blanc *(brouhaha),* là où la piste s'arrête et tout le long du Jardin anglais. Voilà, Madame la présidente, pour les réponses aux questions orales d'hier.

5. Projet de délibération du 29 mars 2023 de Mmes et MM. Vincent Milliard, Matthias Erhardt, Louise Trottet, Leyma Milena Wisard Prado, Bernard Delacoste, Denis Ruysschaert, Omar Azzabi, Laurence Corpataux, Valentin Dujoux, Ana Maria Barciela Villar, Elena Ursache, Jacqueline Roiz, Alpha Oumar Dramé, Ahmed Jama, Pierre-Yves Bosshard, Christel Saura, Théo Keel, Manuel Zwyssig, Brigitte Studer, Maryelle Budry et Livia Zbinden: «Piétonnisons des rues de quartier (réalisons l'initiative IN-2 «200 rues sont à vous – pour des rues ouvertes à la vie et aux mobilités douces!»)» (PRD-331)[1].

La présidente. Une demande de débat accéléré a été faite…

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 34 oui contre 21 non.

La présidente. Je vous en rappelle les conditions… Cinq minutes de prise de parole par groupe, distribuées entre les personnes du groupe. Je donne la parole à M. von Arx pour le Centre.

Suite de la préconsultation

M. Jean-Luc von Arx (LC). Merci, Madame la présidente. Difficile de se remettre dans le bain tout de suite, comme ça, dans la préconsultation qui a commencé sur ce projet de délibération PRD-331.

Mesdames et Messieurs, au Centre, nous sommes excédés, fâchés avec cette manière de passer en force certains projets comme c'est le cas de celui-là. C'est un projet certes important, un projet que nous soutenons généralement, à savoir de créer des zones piétonnes au fur et à mesure des possibilités qui sont présentées, mais là, vous dépassez les bornes.

Vous dépassez les bornes parce que ce projet de délibération, vous souhaitez le faire passer sur le siège. *(Ndlr: voter l'objet au terme de la préconsultation sans passage par la commission.)* De la sorte, vous annulez totalement le pouvoir de décision et de confrontation que nous pouvons avoir les uns et les autres, le pouvoir de travailler et d'être utile au mandat qui est le nôtre. Vous dépassez les bornes parce que, là, vous visez trop loin. L'avis de ce Conseil municipal n'est absolument pas indispensable puisque vous déléguez ce projet avec un chèque presque en blanc au Conseil administratif afin qu'il puisse faire sa politique. De

[1] *Mémorial* 180e année: Développé, N° 57, p. 8368.

toute façon il la fera, sa politique. Donc je ne comprends pas pourquoi vous esquivez ce débat qui est absolument fondamental par rapport à notre rôle de conseillères municipales et de conseillers municipaux.

Ensuite, quand bien même nous sommes aussi engagés dans cette cause – et ce n'est pas sur le fond que j'interviens mais sur la forme – nous pensons que vous bafouez aussi totalement le débat avec la population. Si on propose des rues piétonnes, et nous sommes les premiers à l'avoir fait également, en même temps que vous pour certaines rues – pour une rue en particulier, vous le savez, en ayant eu du succès parce que vous étiez tous d'accord – nous accordons en revanche une importance fondamentale à la concertation avec les habitants.

La concertation avec les habitants, ce n'est pas une simple mesure. On ne fait pas un deuxième vote avec les habitants, on les informe. On se dérange, on discute et on prend en compte, dans la mesure des possibilités, les remarques qui sont faites à ce sujet. De nombreux commerçants sont d'accord avec ce concept de piétonnisation, Mesdames et Messieurs. Les commerçants ne sont pas forcément contre les rues piétonnes. *(Remarque.)* Oui, j'entends le «Ah bon!», mais je vous l'assure, moi j'ai rencontré des commerçants qui considéraient que leur commerce était totalement adapté à ça. Alors il est vrai que le débat avec la population est indispensable.

Ne commencez pas ce soir par voter cet objet sur le siège. Je demande formellement que vous puissiez revenir sur votre position – c'est indispensable – et d'accepter de travailler ce projet en commission de l'aménagement et de l'environnement. Ça me semble être la moindre des choses afin que nous puissions travailler véritablement ensemble sur des sujets qui concernent la population.

Une voix. Très bien.

Une voix. Bravo!

La présidente. Je vous remercie… Pour le groupe des Verts, Monsieur Vincent Milliard, vous avez la parole.

M. Vincent Milliard (Ve). Merci, Madame la présidente. Je rebondis sur les propos que vient de tenir mon préopinant. Je comprends, je dois dire, que la manière de faire ne soit pas celle qui est souhaitée. Toujours est-il, je le remarque, que quand on suit la procédure dite classique d'un renvoi en commission, les majorités ne changent pas et qu'on arrive toujours à cette situation

bloquée. *(Exclamations.)* En novembre dernier, j'ai proposé le projet de délibération PRD-316, qui proposait justement de faire une analyse des besoins des clients et clientes qui viennent dans les commerces des villes, et les mêmes personnes ont refusé le renvoi en commission. Alors j'ai l'impression que, de toute façon, on est dans un débat qui tourne en rond, je m'excuse…

Je tiens, cela dit, à revenir sur les propos de M. Provini qui nous accusait hier – vous transmettrez, Madame la présidente –d'avoir un «agenda caché» contre la voiture. Alors, vous pouvez lui transmettre que nous n'avons pas d'agenda caché mais que, là où certains voient un agenda anti-voitures, nous y voyons un agenda favorable à la mobilité douce, à commencer par les piétons et les piétonnes qui souffrent d'un manque d'espace sécurisé en ville de Genève, et que là où certains voient un agenda anti-voitures, nous y voyons un agenda qui offre un espace sécurisé à nos enfants, à nos aînés, aux personnes à mobilité réduite et à tous les piétons et piétonnes que nous sommes. Pour rappel, la marche est le premier mode de déplacement en ville de Genève.

Je me permets même de vous citer un article d'un journal bien connu de la place qui disait en ces termes, sous le titre Chère mobilité: «Au-delà des querelles partisanes, une tendance de fond se dessine. La voiture individuelle, qu'elle soit thermique ou électrique, est priée à terme de rouler ailleurs…» [– sous-entendu «que dans les villes».] *(Exclamations.)* «Que les principales communes romandes soient dirigées par la gauche n'explique pas ce mouvement. Des villes européennes administrées par la droite prennent le même chemin. D'ailleurs, certains politiciens bourgeois de l'arc lémanique ne contestent pas – en off… – cette évolution. Ils tiennent toutefois à ménager une partie de leur électorat attachée au confort de la berline.»

Cela dit, je tiens à vous rassurer… Les commerçants du quai des Bergues, qui ont finalement soutenu la piétonnisation complète du quai, la pétition de certains commerces pour piétonniser une partie de la rue du Diorama ou encore la demande de certains commerces de Carouge d'élargir la zone piétonne, pour citer un exemple qui n'est pas si loin d'ici, ce sont autant d'exemples qui montrent que de plus en plus de commerces reconnaissent eux aussi les bénéfices d'une piétonnisation pour leurs activités.

Vous transmettrez, Madame la présidente… Je soupçonne un peu le Parti libéral-radical de se faire parfois des petites feintes à lui-même sur la mobilité. J'aimerais citer l'exemple de la rue de Montchoisy… Le Parti libéral-radical nous soumet le projet de délibération PRD-243, qui a demandé à réaménager cette rue et que le Conseil municipal a voté favorablement. Eh bien, dans les considérants nous pouvons lire: «la possibilité de créer un corridor vert du parc La Grange jusqu'au centre-ville, à travers la rue de Montchoisy, la place du Pré-l'Evêque, la place des Eaux-Vives et Clé-de-Rive; les problématiques

qu'engendre l'aménagement actuel de la rue de Montchoisy: rue dangereuse, mobilité douce inexistante, trafic de transit, trafic en zig-zag, largeur des trottoirs, etc.;» Ce n'est pas de moi, c'est le Parti libéral-radical qui nous soumet ce projet de délibération. Je laisse tout un chacun le soin d'interpréter ces considérants mais il me semble qu'il y a au moins dans ce projet de délibération la volonté de réduire de manière importante la place de la voiture dans cette rue, ce qui a été accepté par le Conseil municipal.

Or, qu'est-ce qui se passe? L'été dernier, un réaménagement-test de la rue était effectué, et qui a fait immédiatement recours? Un conseiller national libéral-radical, au nom d'une association qui lui a délégué tous les pouvoirs. Mais laissez-moi rire! En fait, c'était une blague, votre projet de délibération… Vous vous êtes juste dit que vous nous feriez croire que vous étiez prêts à réduire l'emprise de la voiture mais qu'au moment de la mise en œuvre, vous nous diriez: «C'est tous des nuls, ils n'ont rien compris…» Excusez-moi, mais c'est ce que j'appelle du cynisme, surtout de la part d'un conseiller national qui a fait œuvre de désobéissance civile en stationnant son scooter sur les trottoirs pendant plusieurs années *(huées)* alors que le cadre législatif l'en empêchait. *(Applaudissements.)*

La présidente. Il vous reste quarante-cinq secondes, Monsieur…

M. Vincent Milliard. Alors oui, ce projet de délibération souhaite donner les moyens au Conseil administratif de mettre en œuvre la politique de mobilité pour laquelle une majorité de ce plénum a, me semble-t-il, été élue, et cela dans le respect, bien évidemment, du cadre législatif en place.

Une voix. Bravo! *(Applaudissements.)*

La présidente. Pour le groupe Ensemble à gauche, Monsieur Gazi Sahin, vous avez la parole.

M. Gazi Sahin (EàG). Merci, Madame la présidente. Ecoutez, l'élu Maxime Provini du Parti libéral-radical disait hier que 100% de la population de la commune de Genève serait mécontente si on continuait à piétonniser les rues. Or, quelle est la réalité à Genève, en tout cas dans la commune de Genève? Parlons-en! Aujourd'hui, 90% des rues sont occupées par les voitures *(remarque)* alors que 60% de la population de la commune de Genève n'utilise plus de voiture de manière constante et régulière.

Le succès du quai des Bergues… Qui pourrait aujourd'hui imaginer revenir en arrière? Le quai des Bergues est devenu aujourd'hui un des meilleurs visages de Genève, où il faut passer un moment. Revenir en arrière est donc impensable aujourd'hui, et il y a quelques autres exemples comme ça.

Le succès des rues piétonnisées est accepté, approuvé, soutenu, par la population de la ville de Genève en tout cas. *(Exclamations.)* A côté de ça, prenons les cinq dernières années – Pascal Holenweg en parlait hier –, toute une série de mesures en marge de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE) ont été acceptées et approuvées par la population de la commune de Genève. Ce projet de délibération ne fait, dans ce sens, que le constater et faire en sorte qu'on avance là-dessus puisqu'on n'avance pas – on ne sait pas pourquoi. C'est le moment de concrétiser les attentes de la population en ville de Genève. Dans ce sens-là, Ensemble à gauche vous invite à voter en faveur de ce projet de délibération.

La présidente. Je vous remercie, Monsieur le conseiller municipal. Monsieur Provini, vous avez demandé la parole pour avoir été mis en cause. Vous avez une minute…

M. Maxime Provini (PLR). Après, c'est possible?

La présidente. Non… Vous avez été mis en cause… Ou vous estimez que vous avez été mis en cause ou vous estimez que vous ne l'avez pas été. *(Rires.)*

M. Maxime Provini. Non mais… Oui, non, non bien sûr, bien sûr…

La présidente. C'était bien tenté, Monsieur Provini…

M. Maxime Provini (PLR). Merci, Madame la présidente. Vous transmettrez, Madame la présidente, à mon cher collègue, M. Milliard, qui a l'air de nous prêter tout plein de malhonnêtetés en termes d'aménagement, que ce que moi je déplore, c'est qu'on refasse ce débat encore et encore et qu'on ne cesse de dire que le Parti libéral-radical essaie de ne pas vraiment… de proposer des aménagements mais qui ne sont pas si piétons que ça… Mais c'est faux! Relisez le projet de délibération PRD-243 sur la rue de Montchoisy! Regardez les plans qui ont été proposés!

A l'instar du groupe des Verts, de façon générale nous essayons de penser à l'ensemble des habitants de cette ville, donc aussi aux commerçants, aux gens qui travaillent, aux gens qui ont besoin de se déplacer, et donc, à cette fin, de ne pas fermer des rues tous azimuts. Encore une fois, quand vous annoncez 15 millions de francs pour quinze rues, ou ne serait-ce que sur la rue de Carouge, qui va coûter 25 millions, vous êtes déjà en train de décevoir vos électeurs puisqu'ils s'attendront à ce qu'il y ait dans les années qui viennent des dizaines et des dizaines de nouvelles rues piétonnisées.

Il y a des chantiers qui sont en cours, mais celui de la rue de Carouge a été annoncé en 2020. On est en 2023, il n'a toujours pas commencé…

La présidente. Vous aviez une minute…

M. Maxime Provini. Vous devriez laisser…

La présidente. … et vous en êtes à une minute et vingt-trois secondes.

M. Maxime Provini. Vous devriez laisser un tout petit peu de temps à votre magistrate pour pouvoir traiter les dossiers qu'elle a déjà sur sa table. Je crois qu'il y en a passablement. *(Le micro de M. Provini est coupé.)*

La présidente. OK, pour le Mouvement citoyens genevois, Monsieur Sormanni, vous avez la parole.

M. Daniel Sormanni (MCG). Merci, Madame la présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, effectivement, on discute une fois de plus de la problématique de cette initiative populaire municipale IN-2 «200 rues sont à vous – pour des rues ouvertes à la vie et aux mobilités douces!», dont la première étape avait été proposée à l'époque par M. Pagani, puisqu'il voulait faire ça en quatre étapes. Quatre fois cinquante rues – je sais bien compter – ça fait deux cents… Cette première étape avait fait l'objet d'un référendum, et les citoyens de la ville de Genève l'avaient refusée.

Une voix. Eh oui!

M. Daniel Sormanni. J'ai donc de la peine à entendre ici celles et ceux qui disent que la majorité de la population veut qu'on piétonnise des rues d'une manière industrielle, puisque c'est ce que vous nous proposez, en fait… Eh bien, ce n'est pas le cas. Vous transmettrez à M. Sahin qu'il fait fausse route dans ses affirmations.

M. Sahin a parlé aussi de la LMCE… Elle ne parle pas de piétonnisation; elle ne parle que d'un certain nombre d'aménagements, mais pas de rues piétonnes en tant que telles. Elle a fait l'objet d'interprétations totalement erronées, mais heureusement, ça va s'arrêter de sorte qu'on va revenir à des choses un peu plus normales et naturelles.

Et puis alors, on nous dit: «Rendez-vous compte, les rues sont occupées à 90% par les voitures…» Quelle nouvelle vérité on vient de découvrir ici aujourd'hui? Les rues ne sont faites, j'allais dire, que pour que les voitures y circulent et les autres types de véhicules aussi. Donc évidemment qu'elles sont occupées par tous les véhicules qui se déplacent en ville! Heureusement, ce ne sont encore pas des lieux de pique-nique, pas encore des pelouses. Bien heureusement. D'ailleurs, ça ne le sera jamais, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux.

Alors nous ne sommes pas contre certains aménagements, mais là, sans même réfléchir, sans même se dire que ce ne sera que dans certains quartiers, que dans certaines rues… Non! On vote sur un package, comme pour les 12 millions de francs dont j'ai parlé hier lors de ma question orale. La réponse ne m'a pas vraiment satisfait, mais c'est un autre débat. Alors on fait un paquet, et après le Conseil administratif fait ce qu'il veut, comme il veut, où il veut et quand il veut.

Le gros problème – ça a déjà été dit, mais il faut vous le marteler pour que vous compreniez – c'est qu'il doit y avoir un dialogue. Il doit y avoir un dialogue avec les habitants et il doit y avoir un dialogue avec les commerçants qu'il faut indemniser, le cas échéant. Ça, vous le refusez toujours, le gouvernement de gauche, depuis trente ans! Eh bien, ils disparaissent. Il y a une ville en Romandie, je n'ai pas retrouvé son nom – c'est sorti la semaine dernière –, où ils ont fermé la place Centrale… Ah, c'est super! Eh bien, tous les commerçants rouspètent, il n'y a plus personne qui vient dans les commerces et certains ont déjà fermé. Donc, voyez-vous, ce n'est pas aussi simple et ce n'est pas comme vous le dites. Dans certains cas, selon comment cette piétonnisation est menée, ça fait fermer les commerces et fuir les clients.

Par conséquent, sans qu'on engage de véritable dialogue avec des propositions, des contre-propositions et des discussions, nous dirons non au vote d'un package que nous réprouvons, un package qui, à mon avis, n'est de toute manière plus d'actualité, en tout cas sur la forme de l'initiative populaire municipale puisque sa première concrétisation a bien heureusement été refusée par les citoyens de la ville de Genève. Dès lors, revenir sur ce vieux machin – parce que

c'est comme ça qu'on va l'appeler – qui date d'il y a quinze ans ne tient absolument pas la route.

Vous voulez dépenser à tout va, donner les mains libres au Conseil administratif… Non, ce n'est pas comme ça que ça se passe. Je pense que ça doit faire l'objet de discussions, de discussions dans les commissions, de discussions avec les citoyennes et les citoyens ainsi qu'avec les commerçants. Or, ce n'est pas du tout ainsi que ça s'est fait, comme pour la mise en application de la LMCE. Aucun des représentants des milieux concernés, sauf les milieux vélos, n'a été concerté autour de la table des discussions pour ces pistes d'atterrissage de vélos installées en une nuit. Je pense donc…

La présidente. Vous devez conclure…

M. Daniel Sormanni. … que, si on veut pacifier cette guerre des transports, qui a été rouverte en raison de la façon dont la LMCE a été appliquée, il faut discuter et concerter mais avec tous les acteurs de la circulation à Genève, pas seulement les acteurs du vélo et de la défense des piétons.

Donc, Mesdames et Messieurs, pour ces différentes raisons nous refuserons bien évidemment ce projet de délibération. Je trouve que c'est un déni de démocratie que de refuser même d'en discuter en commission. Vous vous moquez du monde.

La présidente. Monsieur le conseiller municipal…

M. Daniel Sormanni. Sinon il faut nous le dire et on votera par e-mail…

La présidente. Vous avez dépassé votre temps de parole.

M. Daniel Sormanni. Je l'ai déjà dit plusieurs fois, on gagnera beaucoup de temps. C'est la raison…

La présidente. Dois-je vous couper le micro?

M. Daniel Sormanni. … pour laquelle nous refuserons ce projet de délibération, et je vous invite à faire de même.

La présidente. Je vous remercie. Pour Ensemble à gauche, Madame Monica Granda, vous avez une minute douze.

Une voix. Il y a une erreur…

La présidente. Je vous remercie… Pour le Parti libéral-radical, Madame Michèle Roullet, il vous reste cinq minutes.

Mme Michèle Roullet (PLR). Merci, Madame la présidente. Le Parti libéral-radical partage tout à fait l'indignation qui vient d'être exprimée par le Centre. C'est une honte, votre manière de procéder. En dépit du référendum, en dépit du fait que la réalisation des cinquante premières rues a été refusée par la population, vous écrivez, malgré ce refus, que l'initiative IN-2 reste en force et doit – doit – être remise en œuvre. Alors il s'agirait quand même de mettre ce sujet à l'étude en commission puisqu'il n'est pas du tout sûr, d'un point de vue juridique, que ce que vous affirmez soit juste. Mais il est vrai qu'on a l'habitude que les Verts soient dans une véritable dictature et se fichent complètement des procédures légales et démocratiques. On l'a tout à fait vu récemment avec le club de golf qui a été totalement abîmé. C'est légal, pourquoi pas…? On a même eu une personne au Conseil national, qui est censée faire les lois, venir prôner de ne pas les respecter.

Et là, on entend de la part des Verts, imaginez-vous, que le travail de commission est inutile parce que les majorités ne changent de toute façon pas… Mais alors, je pense qu'il n'y a dorénavant plus besoin de commission! Vous êtes totalement majoritaires, lancez vos textes, acceptez-les tous sur le siège, comme ça vous montrerez clairement que vous êtes contre la démocratie et voulez imposer vos projets de société par la force! Vous demandez dans ce projet un crédit d'étude de 500 000 francs et un crédit supplémentaire de 15 millions… Mais non, il n'y a pas besoin d'étudier ça en commission. Qu'est-ce que c'est que 15 millions pour sauver la planète? Ce n'est rien! Vous êtes réellement en train de parvenir à saborder notre démocratie. Alors moi, ce que je vous demande, c'est simplement de revenir en arrière sur votre demande de vote sur le siège et c'est que vous demandiez aussi que ce texte aille en commission puisqu'il s'avérera peut-être qu'il n'est pas légal.

Je vous rappelle que plein d'initiatives ont été acceptées. La traversée du lac a été acceptée par la population en 1988. C'était une initiative déposée par le Touring Club Suisse en 1985 et qui a fait l'objet d'un vote en 1988. Elle a été acceptée. A suivre votre logique, il faut maintenant demander que l'on mette en application la traversée du lac malgré le fait qu'elle ne semble plus d'actualité puisque à peu près tous les partis ont abandonné cette idée. *(Brouhaha.)* Donc respectez un peu la démocratie. Relancez une initiative «200 rues», récoltez les signatures nécessaires et vous verrez si la population est d'accord avec votre manière de procéder.

Ce que le Parti libéral-radical vous demande, c'est au moins de renvoyer ce projet de délibération à l'étude auprès d'une commission. Je crois que le minimum que l'on puisse attendre au sein de ce parlement est que l'on respecte les procédures démocratiques plutôt que d'entrer en force et de dire que parce que l'on sauve la planète, on n'a plus besoin de respecter nos règles démocratiques.

La présidente. Je vous remercie, Madame la conseillère municipale. Juste une petite question… Le Centre a demandé que cet objet soit renvoyé à la commission de l'aménagement et de l'environnement. Vous avez parlé d'«une commission»…

Mme Michèle Roullet. Je n'ai pas particulièrement précisé de commission, mais je pense que la commission de l'aménagement et de l'environnement serait une bonne commission. Nous nous rallierons donc à la proposition du Centre.

La présidente. Je vous remercie, Madame la conseillère municipale. Monsieur Olivier Gurtner, pour le Parti socialiste, vous avez la parole.

M. Olivier Gurtner (S). Merci beaucoup, Madame la présidente. Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, on entend avec un sens certain de la mesure des mots comme «dictature». Bon, pour une fois, ça s'adresse aux Verts, pas aux socialistes, on ne va pas s'en plaindre… Ensuite, on dit que la démocratie est sabordée. Je pense que c'est aller un tout petit peu fort s'agissant d'un texte qui avait abouti et dont la prise en considération avait été acceptée par le plénum du Conseil municipal dans son principe. *(Ndlr: le Conseil municipal a accepté la prise en considération de l'initiative IN-2 le 19 janvier 2010.)*

Après, concernant le suivi, ce qui en l'occurrence avait été refusé par référendum, c'était de piétonniser cinquante rues, c'est vrai. *(Ndlr: le peuple avait*

refusé la première étape de concrétisation de l'initiative IN-2 telle que développée dans la délibération PR-862 acceptée par le plénum le 30 janvier 2012.) Le projet, ici, propose quinze rues. C'est donc une version beaucoup plus petite par rapport à cet enjeu.

Sur le fond, il faut également rappeler qu'entre 2009 et 2023 on a connu trois canicules en ville. Ce sont des impacts très lourds pour la population. On peut le voir notamment avec les personnes âgées dans les services sociaux. Ils doivent compter chaque été 2000 à 3000 personnes pour voir comment elles vont. On sait donc qu'il y a des enjeux de santé publique avec la canicule, avec le réchauffement climatique qui est devenu une réalité entre 2009 et 2023. On peut remarquer aussi que les nouveaux objectifs que sont l'atteinte de la neutralité carbone en 2050 ou la réduction de 60% des gaz à effet de serre d'ici à 2030 ont été fixés par le Canton. Donc, à un moment donné, il faut trouver des solutions.

Par rapport à la légitimité dans les quartiers, on peut donner un très bon exemple, c'est le quai des Bergues. C'est typiquement une piétonnisation qui a été demandée par les habitants et qui a été soutenue par de nombreux acteurs. Même certains commerçants qui, au départ, étaient sceptiques sont aujourd'hui séduits par le dispositif de piétonnisation du quai des Bergues. Enfin, je voudrais rappeler que 41% des ménages ne possèdent pas de voiture en ville de Genève. *(Brouhaha.)*

Pour en revenir à la question de la consultation, oui, c'est un argument important, et je rappelle que là aussi, si par exemple ce projet de délibération est accepté, il sera possible de faire un référendum et d'attaquer ce projet. *(Brouhaha.)* Par ailleurs, ce projet de délibération parle de quinze rues… D'une part on ne dit pas lesquelles, d'autre part il est dit qu'il faut des aménagements définitifs à réaliser en concertation avec les habitantes et les habitants. Je trouve donc qu'on est assez loin du portrait très sombre et très noir qui est décrit par les opposants à ce projet.

La présidente. Je vous remercie, Monsieur le conseiller municipal. Combien de temps il reste?

Une voix. Deux minutes trente-huit…

La présidente. Il reste deux minutes trente-huit pour M. Zwyssig, du Parti socialiste.

M. Manuel Zwyssig (S). Merci beaucoup, Madame la présidente. Deux ou trois compléments de réponse à la suite de mon excellent collègue. Le Centre dit qu'on dépasse les bornes… Lisez le communiqué de presse du jour, on en installe en Vieille-Ville, des bornes, au bord du lac et à différents endroits de la ville – et on remercie le Conseil administratif de le faire – pour éviter que les voitures n'aillent là où elles n'ont déjà pas le droit d'aller. Ça, c'est déjà une bonne nouvelle.

Ensuite, sur la question de la concertation, je vous invite à nouveau à lire le projet de délibération. Son article 6 prévoit une «collaboration avec les habitants». C'est donc quelque chose que nous avons prévu. Mon collègue l'a rappelé, vous aurez toute la latitude de relancer un référendum par la suite si vous voulez vous casser les dents là-dessus.

Sur la question de la LMCE, alors ça, je ne peux pas laisser passer… Le Mouvement citoyens genevois dit que la LMCE ne parle pas de piétonnisation. Relisez la LMCE! Elle dit à son article 7, alinéa 3, lettre d, à propos de l'hypercentre: «Les zones piétonnes ou à priorité piétonne, ainsi que les zones à trafic limité, sont favorisées.» *(Brouhaha.)* Ça fait depuis 2016 que c'est inscrit dans la loi. Je remercie Mme Perler d'avoir finalement complété la zone piétonne du quai des Bergues, je sais qu'il y en aura d'autres et je l'encourage à en faire le plus possible – c'est le sens de ce projet de délibération. La seule zone piétonne qui a été réalisée depuis 2016 dans l'hypercentre, c'est celle du quai des Bergues, il n'y en a pas eu d'autre.

Donc arrêtez de dire qu'on est en train de se faire envahir par les zones piétonnes. C'est beaucoup trop lent et c'est pour ça que nous décidons de passer la vitesse supérieure. Merci beaucoup d'accepter ce projet de délibération.

La présidente. Je vous remercie. La parole n'étant plus demandée, je passe maintenant la parole à Mme la conseillère administrative.

Mme Frédérique Perler, conseillère administrative. Merci, Madame la présidente. Ah là, là… les débats sur les fermetures de rues, les rues piétonnes et la mobilité suscitent toujours beaucoup d'indignation, avec toujours, hélas, les mêmes oppositions des mêmes partis ou de ceux qui défendent ces positions.

Cela a été rappelé notamment par les auteurs de ce projet de délibération, il s'agit maintenant, au XXIe siècle, de changer de paradigme, de bien intégrer le fait que nous sommes dans une situation d'urgence climatique, qu'il y a de très fortes demandes et attentes de la population. Et moi, j'aimerais me faire ici le porte-voix de l'autre partie de la population, puisqu'on a beaucoup évoqué une certaine lettre d'un certain avocat et l'indignation que cela suscite…

Vous dire qu'il y a tout autant de demandes dont une partie de cet hémicycle ne demande pas lecture. Cette partie de l'hémicycle ne lit en effet pas forcément les paragraphes des associations et de cette autre partie de la population qui demandent que nous fassions respecter cette initiative IN-2 relative aux 200 rues piétonnes, qui a été acceptée, qui est toujours valable – n'en déplaise à certaines et à certains. Il y a eu une tentative de mise en œuvre, elle a échoué; c'est la démocratie, je l'accepte et j'en prends acte.

Vous savez très bien qu'il s'agit aussi dans mes objectifs politiques de se réapproprier nos rues. Nous avons obtenu quelques compétences de la part du Canton, certes très minces mais qui font que l'on peut, en tant que communes – et c'est valable pour l'ensemble des communes, pas seulement la Ville –, décider de fermer une rue. Il y a eu l'exemple du quai des Bergues, et ça me permet d'arriver sur la concertation parce que, là, je conteste totalement ce qui a été dit.

Tous les projets sont vus avec les milieux piétons, les milieux cyclistes, les habitants et les commerçants. Vous savez très bien, mais je le répète, que les projets qui sortent du département que je préside font l'objet d'une information-concertation-discussion avec les associations concernées, les riverains, les commerçants, les personnes à mobilité réduite (PMR). Le dernier exemple en date – M. Zwyssig en a parlé puisqu'il y a eu un communiqué de presse aujourd'hui – c'est une information auprès des habitants de la Vieille-Ville et de ses commerçants sur le projet de piétonnisation, enfin… sur le fait déjà de faire respecter la réglementation qui prévaut en Vieille-Ville, mais en limitant aussi l'accès au trafic motorisé puisque nous sommes dans un cœur historique. Il s'agit de respecter ce qui a été demandé, mais on aura l'occasion d'y revenir.

Maintenant, si vous avez lu cet objet, et un intervenant ou une intervenante l'a fait remarquer, il y a quand même des propositions dans ce projet de délibération; il y a une liste de différentes rues à fermer. Et vous traitez aussi, à droite comme à gauche, un certain nombre de pétitions qui demandent à se réapproprier des rues en les fermant, surtout celles qui sont proches des établissements scolaires. Cette liste se veut illustrative mais elle permet aussi de recourir à des essais de ce que j'appelle de l'urbanisme tactique, et j'en reviens au quai des Bergues, puisqu'on y a fait un essai qui a été concluant, qui a permis de fermer une rue.

Vous savez aussi bien sûr que le fait de fermer des rues va rallier à peu près la moitié de notre population et désagréablement être reçu par une autre partie de la population. Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, moi, ce que j'affirme ici, c'est qu'en ville de Genève les commerçants, les artisans, les PMR, celles et ceux qui ont besoin à un moment ou à un autre de pouvoir circuler sur nos voiries doivent pouvoir le faire. Et pour que toutes ces personnes puissent le faire et pour que notre tissu économique puisse travailler, eh bien, on doit aussi diminuer la circulation.

La présidente. Vous devez conclure…

Mme Frédérique Perler, conseillère administrative. C'est aussi un objectif du Canton, et c'est une demande très forte de la population, des piétons et des cyclistes que de pouvoir réaménager les rues. *(Brouhaha. La présidente sonne la cloche.)* J'en terminerai par là, il s'agit de respecter la LMCE, encore elle, et je vous demande de passer au XXIe siècle et de vous tourner vers l'avenir, car c'est inéluctable. *(Brouhaha.)* Nous devons permettre à la population de se réapproprier ces rues. Ce n'est pas normal que des enfants ne puissent aller à pied à l'école. *(Brouhaha. Applaudissements.)*

La présidente. Nous passons au vote. On a d'abord une demande de renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement…

Mis aux voix, le renvoi du projet de délibération à la commission de l'aménagement et de l'environnement est refusé par 37 non contre 31 oui.

La présidente. Je lance maintenant la discussion immédiate. *(Ndlr: la présidente oublie de faire voter la discussion immédiate.)* J'ouvre le premier débat. Madame Patricia Richard, vous avez la parole.

Premier débat

Mme Patricia Richard (PLR). Merci, Madame la présidente. Ce soir, encore une fois, j'ai entendu de grosses bêtises. Peut-être que certains commerçants, par exemple des marchands de vélos, préfèrent que la rue devant leur commerce soit fermée puisque, comme ça, ils ont beaucoup plus de place pour étaler leurs vélos à vendre. Mais beaucoup d'autres commerçants ont besoin que les rues soient ouvertes à la circulation.

Il y a entre autres les PMR, mais les magasins qui vendent des accessoires pour les personnes âgées ont aussi besoin d'un accès facilité. Il y a des magasins d'alimentation spécialisée, comme le vrac. On privilégie de plus en plus le vrac parce qu'on dit qu'il ne faut plus utiliser d'emballage, que c'est beaucoup plus écologique. Vous avez vu ce qui s'est passé avec le magasin qui était aux Grottes? Il a fermé parce que le problème du vrac, c'est que c'est lourd, et que les personnes qui venaient en voiture faire leurs grandes courses en vrac n'avaient pas de quoi y accéder correctement.

Donc non, la fermeture des rues n'est pas spécialement une demande des commerçants, très loin de là, parce qu'une majorité d'entre eux – et je parle en connaissance de cause puisque je fais partie d'associations professionnelles de commerçants – demandent que leur rue reste ouverte. Ils demandent des places de parking pour leur clientèle, ils demandent des places pour leurs livraisons.

Une voix. Bravo!

Mme Patricia Richard. Donc non, c'est absolument faux de dire qu'une majorité de commerçants demandent qu'on ferme les rues.

Et les médecins? Comment les personnes vont-elles chez les médecins? Les personnes accidentées, les PMR sont obligées d'être accompagnées, d'être déposées devant chez le médecin et la personne qui les y conduit a neuf chances sur dix de se prendre une amende. Un de nos anciens collègues, M. Dossan, nous racontait l'autre jour que, lorsqu'il avait dû ramener sa maman chez elle après une hospitalisation, il s'est pris une prune tout simplement parce qu'il s'est mis le plus près possible, juste pour pouvoir descendre sa maman avec son Rollator, le temps d'aller se parquer. On se prend une amende pour avoir aidé à descendre une personne de 99 ans parce qu'il n'est pas possible de se parquer dans ce lieu et parce que la rue est complètement fermée. Non, ce n'est pas possible de continuer comme ça.

Oui, peut-être qu'il faut inciter les gens qui utilisent leurs transports individuels de manière inopportune. Peut-être. On voit d'ailleurs qu'une majorité des Genevois font des efforts pour prendre les transports publics, bien qu'on ait là encore un énorme problème puisque, je suis désolée de le dire, il n'y en a pas assez de ces transports publics et qu'ils ne sont pas forcément toujours aux bonnes heures. Moi qui commence à travailler à 4 h du matin, je n'en ai vu aucun à cette heure-là. Donc, le jour où vous m'en mettrez un, je ne prendrai pas ma voiture pour aller bosser.

Une voix. Bravo!

Mme Patricia Richard. Quoi qu'il en soit, cette hypocrisie, cette manière de vouloir forcer les personnes à adopter des dogmes, ce n'est plus possible de continuer comme ça, et j'espère que les gens y penseront encore et se dépêcheront d'aller voter avant dimanche.

Une voix. Bravo!

Mme Michèle Roullet (PLR). Au nom de la modernité…

La présidente. Merci. Je vous rappelle qu'on est toujours en débat accéléré dans ce premier débat. Monsieur Daniel Sormanni, pour le Mouvement citoyens genevois, vous avez la parole pendant cinq minutes.

M. Daniel Sormanni (MCG). Oui, très rapidement… J'aimerais rappeler une ou deux vérités. Vous nous avez parlé tout à l'heure, Madame la conseillère administrative, du soi-disant exemple du quai des Bergues… Non, tous les commerçants n'ont pas été concertés. *(Brouhaha.)* Il y en a eu deux ou trois, mais ils n'ont pas tous été concertés. On connaît les commerçants, on est allé les voir et on sait qu'ils n'ont pas été consultés. Qui plus est, vous allez maintenant décider de rendre ce quai entièrement piéton. Dont acte, mais les vélos continuent de passer… On m'a signalé trois vélos qui étaient passés en quelques secondes tout à l'heure avant de venir ici en séance. Donc, mettez de l'ordre et faites en sorte que les signalisations soient au moins respectées.

Je crois que c'est ce qui est dommage, la concertation ne marche pas. Vous avez d'ailleurs dit tout à l'heure, et je m'arrêterai là, que vous avez concerté les associations de vélos, les piétons et les habitants, encore que, pour les habitants, comme on le fait quand on change les noms de rues, si vous appelez ça de la concertation, mais c'est se moquer du monde! Pour faire de la vraie concertation, il faut aussi concerter les milieux automobiles, à savoir le Touring Club Suisse (TCS), l'Automobile Club de Suisse (ACS), l'Union professionnelle suisse de l'automobile (UPSA) et l'Association suisse des transports routiers (ASTAG). Or, ceux-là n'ont pas été consultés. Aucunement. Ni pour les pistes cyclables d'atterrissage ni pour tous les autres projets réalisés soit par le Canton soit par la Ville de Genève. Donc regardez-vous dans la glace et faites de la concertation correctement. Après on pourra discuter.

La présidente. Je vous remercie, Monsieur le conseiller municipal. Ecoutez, on n'est pas d'accord au bureau sur l'interprétation de notre propre règlement, donc pour éviter tout malentendu, je fais revoter la demande de débat accéléré. Une motion d'ordre a été déposée par M. Zwyssig du groupe socialiste pour cette étape du premier débat. *(Brouhaha.)*

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 39 oui contre 30 non.

La présidente. Chaque groupe a cinq minutes au maximum de temps de parole. Monsieur Christian Steiner, pour le groupe du Mouvement citoyens genevois, vous avez la parole.

M. Christian Steiner (MCG). Merci, Madame la présidente. Je me suis prononcé hier sur cette manière de faire qui va aboutir à un échec de toute tentative de piétonnisation, si on continue à le faire de la même manière en faisant de la pseudo-concertation et que seules des associations bien connues pour leurs positions anti-voiture, voire qui ne respectent pas forcément la loi, sont concertées.

Cela étant, il y a un autre aspect… Comme disait le premier préopinant, c'est un chèque en blanc! Il faut revenir au projet de délibération PRD-184 car les 12 millions de francs de ce projet-là qui ont déjà été cités hier sont utilisés dans un tout autre but. Ce n'est pas une manière de faire! On utilise une partie de ces 12 millions qui étaient destinés à la promotion des pistes cyclables pour faire à l'avenue du Mail un aménagement mur à mur, si on peut dire, vu qu'il n'y a pas de mur d'un côté. Je pense que ce n'est pas une manière de faire et que ça vaudrait peut-être la peine de poser la question à la Surveillance des communes. Je laisse un peu de temps de parole pour ma collègue…

La présidente. Je vous remercie, Monsieur. Il reste quatre minutes et cinq secondes au Mouvement citoyens genevois. Madame Danièle Magnin, vous avez la parole.

Mme Danièle Magnin (MCG). Merci, Madame la présidente. Ah mais, c'est du luxe! Merci, Madame la présidente. Moi je voulais vous transmettre les adieux d'un commerçant de la rue de Montchoisy chez qui j'allais fréquemment. C'est un gentil petit cordonnier. Il part, il rentre dans sa Galice natale, il en a ras le bol. Vous avez aussi les adieux de la sellerie Kühnen à Pictet-de-Rochemont. On ne peut plus s'y arrêter, s'y garer. Moi j'ai tourné vingt minutes pour réussir à trouver un endroit pas trop éloigné où garer ma voiture, et de marcher jusque-là. Eh bien, ils s'en vont. Ils sont partis, ils partent à Fribourg, ils en ont ras le bol.

J'ai aussi des amis qui habitent dans le quartier qui m'ont dit qu'on avait placardé sur la porte d'entrée de leur immeuble une information annonçant une séance d'information trois jours plus tard en lien avec la suppression des parkings à la rue des Granges. Alors, placarder cela trois jours à l'avance, c'est une impolitesse incroyable. C'est quelque chose qui sert justement à empêcher que les gens puissent venir dire: «Non, nous ne sommes pas d'accord!» Alors on le fera sous forme de référendum, s'il le faut…

La présidente. Je vous remercie, pour le groupe socialiste, Monsieur Manuel Zwyssig, vous avez cinq minutes.

M. Manuel Zwyssig (S). Merci beaucoup, Madame la présidente. Je serai bref… On s'offusque du débat accéléré… Effectivement, on accélère le débat parce que le débat a déjà bien duré et qu'on sait qu'il va durer encore puisque vous allez demander le troisième débat et probablement faire un référendum. Donc, le débat aura bien lieu et on ne pourra pas reprocher *(exclamations)* l'absence de démocratie. On n'est pas là pour déblatérer pendant des heures; on est là pour prendre des décisions, et la décision que nous allons prendre, c'est d'accepter ce projet de délibération. *(Brouhaha.)*

J'aimerais faire un rappel parce qu'il y a des choses qui ont été dites sur la zone piétonne… «Mon Dieu, c'est horrible, on ne peut plus y accéder en voiture»… Je vous rappelle que la plupart des zones piétonnes qu'on installe prévoient un régime d'exception, par exemple pour les livraisons, pour les gens qui ont besoin d'accéder à des parkings.

L'autre rappel que j'aimerais faire ici, c'est que le Parti socialiste s'engage en faveur d'une augmentation massive de la part de places de stationnement pour les PMR. Ce sont ces places-là que nous voulons augmenter. C'est pour ces personnes-là que nous voulons dérouler un tapis rouge, et c'est aussi pour les personnes qui ont des livraisons à faire que nous voulons fluidifier les rues…

M. Daniel Sormanni (MCG). C'est un mensonge!

M. Manuel Zwyssig. Et nous voulons éviter que tous les autres occupent la voirie publique alors qu'ils n'en ont pas besoin. Donc ce débat tourne en rond *(brouhaha)* et c'est pour ça que je vais m'arrêter là et laisser les… *(Brouhaha.)*

La présidente. Non mais, excusez-moi juste une seconde… C'est fini, ces invectives depuis l'autre côté, là! *(Remarque.)* Mais non, je ne suis pas d'accord! C'est moi qui donne la parole. Si vous n'êtes pas d'accord avec les règles du jeu, vous sortez de la salle. Personne ne vous oblige à rester. *(Exclamation de M. Sormanni.)* Personne ne vous oblige… *(La deuxième vice-présidente sonne la cloche)*. Personne ne vous oblige à rester. Personne. *(Remarque de M. Sormanni. Exclamations.)* Monsieur Sormanni… Le Mouvement citoyens genevois a encore une minute de temps de parole. Vous avez le droit d'appuyer et de parler de manière civilisée comme tout le monde, vous savez. Merci. Monsieur Zwyssig, vous pouvez continuer.

M. Manuel Zwyssig. Merci beaucoup, Madame la présidente. Je voudrais donc vraiment rappeler que l'une des priorités du Parti socialiste, c'est de faire en sorte que les personnes qui ont besoin de la voirie publique, qu'ils soient en voiture, à vélo ou à pied – mais aussi en voiture –, puissent l'utiliser. Ce n'est pas un agenda caché, c'est un agenda tout à fait public et c'est pour ça que nous voulons favoriser des rues apaisées et éviter que les gens se disent: «Ah tiens, ce serait une bonne idée de prendre la voiture alors que je suis totalement valide et mobile pour aller de Plainpalais à Rive»… Ce n'est pas une bonne idée et ce ne sera jamais une bonne idée.

Ce que souhaite le Parti socialiste, c'est que les gens qui ont vraiment besoin de la voiture, les PMR, les commerçants qui ont besoin de fluidité sur ces routes, et on salue le travail sur ce sujet du conseiller d'Etat Dal Busco dont on regrette le départ… *(Rires.)* Du coup, avec cette nouvelle situation dans le canton, évidemment qu'on va accélérer les choses en ville parce que nous avons maintenant un peu plus de compétences sur certaines rues.

Ce sera important d'ailleurs que nous nous formions, nous, conseillers municipaux, conseillères municipales, sur les nouvelles compétences que nous avons en termes de piétonnisation et que nous les utilisions bien ces prochaines années parce que ce sera compliqué, je pense, vu la droite démagogique qui a été élue au Grand Conseil récemment, de faire des choses au niveau cantonal. Nous ferons donc ce que nos compétences communales nous donnent, ce que la majorité des habitants de la ville nous a donné comme mandat, c'est-à-dire d'apaiser le centre-ville et de s'assurer que ceux qui ont vraiment besoin de la voirie publique puissent l'utiliser tous les jours avec le moins de bouchons possible. Ce n'est pas en promettant aux gens que c'est une bonne idée de prendre la voiture au centre-ville que vous allez enlever les bouchons. *(Applaudissements.)*

La présidente. Je rappelle aux personnes qui hurlent dans la salle qu'elles ont des temps de parole, qu'elles ont un petit bouton, qu'elles peuvent appuyer dessus, utiliser le micro et le faire calmement. Pas besoin de s'exciter. Monsieur Milliard, pour les Verts, vous avez la parole. Vous avez cinq minutes.

M. Vincent Milliard (Ve). Merci, Madame la présidente. Je me permets de mentionner les pistes cyclables qui ont été mises en place… Elles ont d'ailleurs déjà été mentionnées. Je rappelle qu'elles ont été mises en place par un conseiller d'Etat de droite, M. Dal Busco. *(Exclamations.)* Ah, voilà, vous êtes tellement prévisibles… En fait, je vous tends une perche et vous la prenez. Parce que vous êtes cinq sur un ticket de droite… *(La présidente sonne la cloche.)*

La présidente. Je ne crois pas que…

M. Vincent Milliard. Vous avez appelé à voter… Je ne sais pas pour qui vous avez voté, mais, du coup, vous appelez les électeurs de droite à voter pour une personne qui n'est ni de droite…

La présidente. Restez sur le sujet, Monsieur Milliard…

M. Vincent Milliard. Pardon…

La présidente. La couleur politique de M. Dal Busco n'est pas le propos ici.

M. Vincent Milliard. Non mais, je me permettais de rebondir sur les propos de M. Sormanni. *(Remarques.)*

La présidente. Vous rebondissez sur ce que vous voulez mais M. Sormanni n'a pas pris formellement la parole, là… Donc reprenez tout à fait normalement. Vous faites comme s'il n'était pas là.

M. Vincent Milliard. C'est bien ce que je faisais, me semble-t-il… Toujours est-il que M. Dal Busco, qui n'est donc pas de droite, si j'ai bien compris, mais du Centre, un parti qui est allié avec des partis qui ne sont ni de droite ni de gauche… Bref, je suis perdu… *(Rires.)* Je reviens au sujet… je reviens au sujet… Je m'égare, excusez-moi, Madame la présidente. Excusez-moi.

Je ne sais pas si la greffe va prendre, mais enfin, il y a quelques rejets… Eh bien, il n'a lui aussi rien fait d'autre – je reviens sur M. Dal Busco – que de mettre en place la loi, ce qui a permis quelques avancées en faveur de la mobilité douce. Et c'est ce que nous demandons encore aujourd'hui. C'est donc bien la preuve qu'une politique de mobilité n'est ni de gauche ni de droite mais uniquement une affaire de pragmatisme et de bon sens.

A propos du cadre législatif sur la mobilité, qui est de compétence cantonale, je tiens à rappeler que, si une majorité de droite se plaint aujourd'hui que tout le monde est bloqué dans des bouchons, elle ne peut s'en prendre qu'à elle-même

puisqu'elle a quasi toujours été majoritaire tant au Grand Conseil qu'à l'Assemblée fédérale où on dicte également des lois. On est donc bien loin de la dictature rose-verte que vous aimez si souvent décrier. *(Applaudissements.)* Si immobilisme il y a aujourd'hui, c'est bien de votre faute. Je vous invite donc à essayer nos propositions.

Une voix. Bravo! *(Applaudissements.)*

La présidente. Je vous remercie, Monsieur Milliard. Madame Michèle Roullet, pour le groupe libéral-radical, vous avez cinq minutes.

Mme Michèle Roullet (PLR). Merci, Madame la présidente. Malgré tout le respect que je vous dois, Madame la magistrate, je qualifierais la prise de parole que vous avez eue précédemment d'arrogante; elle est adoptée en vertu d'une attitude militante. Vous adoptez l'étendard de la modernité. Votre déclaration est d'une telle présomption lorsque vous dites que les habitants sont bien sûr pour les rues piétonnes et les commerçants aussi. N'a-t-on pas même entendu que les PMR seraient pour la fermeture des rues? On se demande comment les PMR qui ont souvent besoin d'un véhicule pourront encore aller faire les courses quand les rues seront fermées. Donc, vous êtes en train d'adopter une attitude militante. On peut quand même se demander si un magistrat ne doit pas être plus nuancé et défendre la démocratie.

Je vous rappelle au sujet de cette envie de relancer cette initiative IN-2 qu'on a eu une lettre. Elle nous a déjà été transmise par Maître Christian Lüscher. C'est une lettre de l'association Ô Vivre ensemble, qui regroupe cent commerçants – cent commerçants, ça doit même être la majorité aux Eaux-Vives, je pense – plus soixante habitants. Nous avons donc une lettre dans laquelle les personnes de cette association demandent à être auditionnées. Mais bien évidemment que pour être auditionnées, il faut que vous acceptiez que ce sujet puisse être étudié. Or là, non. Pourquoi en effet, si on brandit l'étendard de la modernité et qu'on veut en plus sauver la planète, aurait-on besoin de discuter? Moi je rappelle à tous les citoyens qui n'ont pas encore voté de bien regarder si vous élisez des élus Verts parce qu'on est là dans l'illustration parfaite de ce que ça va donner pour l'avenir. Et c'est la même chose pour les socialistes.

La présidente. Je vous remercie. Pour le groupe libéral-radical, vous avez encore trois minutes. Monsieur Provini…

M. Maxime Provini (PLR). Merci, Madame la présidente. Très rapidement… Mon collègue Zwyssig a dit qu'on aurait de toute façon un troisième débat et éventuellement un référendum, ce qu'il déplorait. Vous lui transmettrez qu'en fait le moyen le plus rapide d'aller de l'avant sur ce sujet, c'est de renvoyer cet objet en commission, ne serait-ce que pour une séance.

Je vous rappelle de nouveau l'exemple de la rue de Carouge… On a voté 17 millions de francs en à peine deux séances de commission il y a trois ans. Rien n'a démarré depuis, ça s'apprête à démarrer et, avant même que ça ne démarre, on nous réclame déjà 8 millions de plus. Je crois donc qu'il faut étudier cet objet un minimum, d'autant plus quand une association sollicite son audition pour justement faire quelque chose de concerté avec les services de la Ville. Ça mérite quand même d'être entendu. Le message que vous envoyez ce soir, c'est que vous faites abstraction des demandes citoyennes. Vous votez un chèque de 16 millions en faveur de Mme Perler, mais elle a déjà tellement de dossiers sur son bureau que rien n'avancera avant la prochaine législature.

Et puis nous, nous n'hésiterons pas en 2025… Nous vous demanderons votre bilan: «Alors, ces 16 millions? Ils ont été dépensés comment? Est-ce que ces quinze rues sont faites? Toujours pas? Pourquoi? Et il faudra vous justifier. D'ici là, je vous souhaite bonne chance parce que nous aurons des débats très animés tous ensemble, et ce sera passionnant. Je sollicite donc à nouveau – et je fais appel à votre sagesse – un renvoi de cet objet en commission de l'aménagement et de l'environnement.

La présidente. Je vous remercie, Monsieur le conseiller municipal. Pour le Mouvement citoyens genevois, vous avez encore deux minutes trente. Madame Danièle Magnin…

Mme Danièle Magnin (MCG). Merci, Madame la présidente. Même si Mme Perler estime qu'au XXIe siècle on peut vivre sans racines, eh bien, moi, je vous dis que c'est faux. Dans l'Antiquité grecque, c'était le dieu Hermès, dans l'Antiquité romaine, c'était le dieu Mercure… Ils avaient comme attributs des ailes sur leurs casques à leurs pieds parce qu'on devait pouvoir bouger. C'est pour ça qu'ils sont le dieu des marchands et qu'ils représentent aussi toute l'idée du transport, du voyage et du fait de pouvoir se déplacer. Moi je pense que, si certaines personnes ici, vêtues de vert, avaient tenu des propos pareils au XVIe ou au XVIIe siècle, elles auraient bien pu être envoyées directement au bûcher.

Je voudrais aussi rappeler que tous ceux qui aujourd'hui se targuent de communisme – ou, allez savoir comment ça s'appelle encore, je ne sais plus, de

marxisme-léninisme – sont quand même responsables sur cette planète d'une très forte diminution de la population puisqu'il y a eu au moins 200 millions de morts, selon certains auteurs. Voilà, j'ai fini.

La présidente. Je vous remercie. Monsieur von Arx, pour le Centre, vous avez cinq minutes.

(La présidence est momentanément assurée par Mme Livia Zbinden, deuxième vice-présidente.)

M. Jean-Luc von Arx (LC). Merci, Madame la présidente. Il est difficile de ne pas répondre à M. Milliard après sa mise en cause du Centre. Evidemment, je comprends bien la frustration de la gauche face à cette alliance de droite. Nous sommes désolés d'avoir trahi votre confiance parce que vous, vous êtes toujours bien tendus entre vous, main dans la main. Cette fois-ci, même si nous avons des sujets de préoccupation qui sont similaires, nous ne sommes malheureusement pas avec vous. *(Brouhaha.)*

Vous savez que nous avons toujours soutenu la mobilité douce, vous savez que nous avons toujours soutenu la LMCE avec notre conseiller d'Etat, M. Dal Busco. Mais ça ne nous empêche pas d'être qui nous sommes, avec nos motivations, nos conceptions. Nous défendrons toujours en Ville cette mobilité douce, mais la manière dont vous passez en force, Mesdames et Messieurs, tellement vous êtes frustrés parce que vous savez très bien que ça se passe mal en ce moment pour vos partis politiques… Pour le nôtre, ça ne se passe pas très bien non plus, je crois que vous avez eu l'occasion de vous en rendre compte… Cela étant, nous attendons des changements de cette majorité de gauche sur ce dogmatisme consistant à faire passer vos projets d'abord. Vous niez la démocratie et, nous, nous voulons travailler avec des gens qui travaillent sur des sujets et parlent les uns avec les autres. C'est le seul élément que je voulais vous dire ce soir par rapport à la réponse politique de M. Vincent Milliard.

M. Daniel Sormanni (MCG). Encore quelques mots pour répondre à ce qui a été dit… Oui, effectivement, la droite, en tout cas sur les problèmes de circulation, était majoritaire au Grand Conseil. Mais M. Dal Busco n'est jamais venu avec un projet! Il a agi par arrêté départemental. Par conséquent, il a *squeezé* la majorité du Grand Conseil, et c'est la raison pour laquelle nous n'avons pas pu nous y opposer. D'ailleurs, c'est discutable que d'appliquer cette LMCE par arrêté départemental.

Maintenant, sur la rue de Carouge, je m'en souviens encore… C'était tellement urgent, il fallait voter ça, il n'y avait même pas de plan, on ne savait pas ce qu'on allait y faire… Il a fallu voter ça très rapidement parce que les travaux allaient commencer. Trois ans après, ils ne sont toujours pas commencés… On s'est fichu de notre poire bien évidemment. C'était soi-disant urgent mais pas de plan. Et maintenant on vient encore nous soumettre un crédit complémentaire. Cela montre bien que le projet n'était pas du tout au point et qu'il ne l'est toujours pas. Mais tant mieux si on nous soumet un crédit complémentaire… Ça nous permettra probablement de lancer un référendum.

Sur les 12 millions pour les vélos… Moi je me souviens de cette délibération PRD-184 acceptée par le Municipal le 5 février 2020 – je l'ai là dans les mains. Tout à l'heure, Mme la magistrate nous a dit qu'ils commençaient à la mettre en œuvre. Donc on voit que ça va vite… C'est le style «Plus j'accélère plus fort, moins j'avance plus vite». C'était la devise des Boers à l'époque. Eh bien, je crois que c'est malheureusement comme ce qui se passe maintenant. Non, ce n'est pas sérieux tout ça. Il n'y a pas de raison de voter cet objet sur le siège ce soir. Renvoyez au moins ce projet en commission.

M. Manuel Zwyssig (S). Juste un dernier point étant donné qu'on a entendu pas mal de choses sur le déni de démocratie et ce genre de choses, sur le fait qu'on ne revient pas sur ce qui a été voté. L'exemple de la traversée du lac a été cité. Ça a été voté et on ne revient pas dessus… Mesdames de l'Alliance de droite, sachez que le Canton de Genève a voté à une, deux, trois, quatre, cinq reprises pour donner le droit de vote aux femmes. Il a fallu cinq votations entre 1921 et 1959 *(brouhaha)* – je sais qu'il y a des fans d'histoire en face – pour que les femmes aient le droit de vote. Si on avait dit à ces femmes: «Ecoutez, on a voté, circulez, il n'y a plus rien à voir, on ne réessaie plus», eh bien, Mesdames, vous ne seriez pas ici dans ce Conseil. Reprocher maintenant… *(Exclamations.)*

Une voix. Rien à voir!

M. Manuel Zwyssig. … à des gens qui ont une conviction et une volonté politique de revenir plusieurs fois sur un sujet, c'est juste être bloqué à une certaine époque et ne plus pouvoir avancer, ne plus pouvoir bouger. C'est comme être dans une voiture dans un bouchon. C'est ce que vous êtes, en fait. *(Rires.)* Ce que vous représentez, ce sont des gens qui sont dans une voiture dans le bouchon qu'ils ont eux-mêmes créé et qu'ils n'acceptent pas d'aider à résorber. *(Exclamations.)* Donc, vu cette situation de blocage, Mesdames et Messieurs, nous avons décidé à l'Alternative, puisque nous avons effectivement une majorité dans ce délibératif

et dans cet exécutif, de prendre nos responsabilités et d'aller de l'avant. Concerter ne veut pas toujours dire convaincre tout le monde; ça veut dire discuter largement. Il y aura toujours des mécontents.

Je vous rappelle qu'à Grenoble, qui a été largement piétonnisée, tous les commerçants s'opposaient à la piétonnisation. Je sais que nos amis de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication n'ont pas souhaité aller à Grenoble pour des raisons politiques parce qu'ils étaient dérangés *(exclamations)* par la terrible politique de gauche qui était menée là-bas… Nous y sommes allés, nous avons parlé avec les autorités locales, et sachez que, si on demande aux commerçants de Grenoble s'ils souhaitent revenir sur cette piétonnisation, ils disent tous: «Non, non, surtout pas, parce qu'on a un chiffre d'affaires bien meilleur depuis que ça a été piétonnisé.»

Donc voilà, restez dans votre voiture, restez dans votre bouchon; nous, on va de l'avant, on a une majorité pour ça. Ma foi, oui, le Canton et la Confédération sont à majorité de droite depuis des lustres; on ne va pas pouvoir attendre sur ces autorités-là pour avancer. C'est la raison pour laquelle nous prenons nos responsabilités de majorité en Ville de Genève et déroulons le programme pour lequel nous avons été élus. Nous voterons donc sur le siège en faveur de ce projet de délibération et nous en assumons toutes les conséquences, y compris l'éventuelle organisation d'un référendum. Pour autant que vous arriviez à récolter les signatures, car je crois que l'Alliance de droite a parfois un peu du mal à bien récolter ces signatures ensemble. *(Applaudissements et exclamations.)*

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. *(Exclamations.)* S'il vous plaît! S'il vous plaît… S'il vous plaît… Je vous demande un peu de calme dans la salle. La parole est à M. Kevin Schmid.

M. Kevin Schmid (PLR). Merci, Madame la présidente de séance. Bon, alors écoutez, mon collègue Zwyssig a l'air particulièrement en forme… Il ne fait pas preuve d'une grande honnêteté; il est même particulièrement malhonnête – vous transmettrez – parce qu'il est capable, par un procédé, allez, disons intellectuel, de faire le lien entre le droit de vote des femmes – la droite humaniste que nous représentons a dû effectivement s'y reprendre plusieurs fois – et le texte qu'on est en train de faire passer.

Alors, passons sur la malhonnêteté dont mon collègue vient de faire preuve… D'abord, la LMCE date de 2021. Depuis 2021 le parti que vous représentez, entre autres, met cette LMCE à toutes les sauces de manière à justifier des projets. La LMCE fixe un cadre. Ce que nous demandons ce soir, c'est que dans ce cadre chacun des projets précis soit étudié en commission. Ces projets sont coûteux – nous

vous le rappelons, Monsieur Zwyssig, car vous n'avez pas l'air d'en tenir souvent compte. Or, c'est bien l'argent de la population que vous êtes en train de dépenser ce soir sans même faire passer ce projet précis devant une commission qui puisse en étudier les contours. Vous êtes en train de nous répéter une fois de plus que la LMCE a été acceptée en 2021, que finalement la population nous a donné un blanc-seing et que, si «Jacques a dit», allons-y sur le siège…

D'abord, non, effectivement, nous nous battrons au Parti libéral-radical pour que chacun des projets soit débattu et peaufiné en commission dans le détail avant d'entrer éventuellement en matière. Et puis ensuite…

La présidente. Il va falloir conclure…

M. Kevin Schmid. Ça suffit, Monsieur Zwyssig – vous transmettrez, Madame la présidente –, de nous faire ce procès d'être des fous de bagnoles anti-mobilité douce. Nous déposons au moins autant de projets que vous qui vont dans le sens d'une mobilité cohérente et équilibrée. Seulement, cette LMCE n'a pas d'effet rétroactif. Cette initiative IN-2 «200 rues sont à vous – pour des rues ouvertes à la vie et aux mobilités douces!» date de 2008. Entre-temps, la population vous a dit une première fois non et cette LMCE date de 2021. Arrêtez de prendre la population pour des idiots.

Des voix. Bravo! *(Applaudissements.)*

Mme Brigitte Studer (EàG). Chères et chers collègues, Ensemble à gauche soutiendra ce projet de délibération sur le siège. La façon dont vous parlez de la réalisation de ces quinze rues est quand même étonnante. C'est comme si, par magie, d'un jour à l'autre, on pouvait les transformer, les piétonniser. Vous savez très bien que l'on devra passer différentes étapes qui sont très bien réglementées, des étapes de collaboration entre la Ville de Genève et le Canton, d'évaluation des situations de la circulation. Ça prend toujours tout un temps qui peut parfaitement comprendre des moments de concertation, voire, selon le type de projet, d'étude plus particulière en commission ou au Conseil municipal, si c'est souhaitable.

Voter en faveur de ce projet ce soir permet de lancer une première étape et, pour Ensemble à gauche, il est évident que nous sommes très en retard par rapport à la réponse d'organisation de la Ville face aux changements climatiques. C'est donc essentiel d'y aller. Mais ça ne se fera pas d'un jour à l'autre et ça pourra parfaitement comprendre des discussions dans les différents quartiers.

Je voudrais aussi dire que les rues qui ont été choisies, qui seront bien sûr encore étudiées et qui pourront être remplacées par d'autres aussi, seront situées sur les trajets scolaires autour des écoles. C'est une demande d'une grande partie de la population que de sécuriser le chemin des écoliers autour des écoles. Ça se fera dans un certain laps de temps, même si nous voudrions le faire plus rapidement parfois. Mais cela permettra un processus parfaitement démocratique. Merci donc de soutenir cette proposition. *(Applaudissements.)*

La présidente. Merci, Madame la conseillère municipale. Monsieur Zwyssig, vous avez vingt secondes. Donc si vous arrivez à placer quelque chose en vingt secondes…

M. Manuel Zwyssig (S). Oui, il ne m'en faudra pas plus, Madame la présidente de séance. C'était juste pour souhaiter un joyeux anniversaire à mon collègue du Parti libéral-radical qui a aujourd'hui trente-deux ans et non vingt-sept… La LMCE date de 2016 et non de 2021. Donc si vous comptez aussi bien les années que les millions, je pense qu'il ne faut pas voter pour vous malheureusement. Vous m'accusez d'être malhonnête, je ne vous accuse de rien mais je relève une légère imprécision dans le calcul des dates.

(La présidence est reprise par Mme Uzma Khamis Vannini, présidente.)

Mme Frédérique Perler, conseillère administrative. J'aimerais préciser deux choses. Il s'agit d'une proposition qui parle de quinze rues à piétonniser. Nous avons 250 km de voirie en ville de Genève. Ça correspond à un certain nombre de rues, ça doit dépasser les six cents… Cette proposition parle de quinze rues! On l'a rappelé dans cette enceinte, il n'y a actuellement que trop peu de rues piétonnes.

Autre chose, 65% de l'espace public est occupé par l'automobile, soit en circulation soit en parking, sur plus de 2 millions de mètres carrés de voirie. On l'a dit, les piétons sont majoritaires en ville, c'est-à-dire qu'il y a deux fois plus d'occupation par des véhicules motorisés que par la marche à pied, qui est le mode de déplacement le plus majoritaire. Donc à un moment donné, comme on ne peut pas pousser les immeubles, comme on ne peut pas élargir les rues, ce que je vous propose comme magistrate, et le Conseil administratif avec moi, c'est de partager l'espace et que les piétons retrouvent un bout de l'espace qui leur est dû.

Comme je l'ai rappelé tout à l'heure, les enfants doivent pouvoir aller à l'école à pied sans danger. *(Remarque.)* Les PMR et les piétons doivent pouvoir se déplacer sans se sentir en danger en traversant la rue. Il y a même des humoristes qui disent qu'on ne traverse pas la rue mais qu'on la transgresse… Il s'agit donc de retrouver une qualité de vie. Tout ça, ce sont des objectifs au niveau du Canton, de la Ville de Genève et d'autres communes.

Maintenant, chère Madame la conseillère municipale Roullet, je vous fais observer très tranquillement – et je suis désolée si je n'ai pas été assez claire – que ce que j'ai dit, c'est qu'étant donné que beaucoup de voix dans cette enceinte ont évoqué uniquement la partie de la population qui s'opposait à des piétonnisations, moi, je me faisais le porte-voix, pour donner un équilibre tout de même, de celles et ceux qui les souhaitent. Il faut aussi que celles et ceux qui nous écoutent sachent qu'il n'y a pas que des mécontents. Il y a aussi des gens qui se réjouissent d'une piétonnisation, et c'est normal.

Donc, les qualificatifs que vous avez employés – vous transmettrez, Madame la présidente – relèvent d'un procès d'intention. Ils sont irrespectueux à mon égard et à l'égard du Conseil administratif, et je vous demande de mesurer vos propos. Mais je n'exclus pas m'être mal exprimée, et j'en suis désolée. Je me permets donc de clarifier un certain nombre de choses.

Vous avez les débats que vous avez entre vous, il n'y a pas de problème, mais le Conseil administratif vous respecte et nous vous demandons d'en faire autant. Cela étant, si vous me le permettez, chères et chers élu-e-s, vous avez beaucoup travaillé en commission. Il y a un certain nombre de propositions dans la catégorie sans débat de l'ordre du jour qui vous sont chères et qui sont chères à notre population dont je souhaiterais qu'elles puissent être mises en œuvre pour des questions de délais légaux.

Il s'agit du Centre funéraire de Saint-Georges, car c'est important de pouvoir lancer les adjudications et de rénover le crématoire. C'est important de terminer la rue Giuseppe-Motta puisque les Services industriels de Genève travaillent aussi dessus, et c'est important de lancer les adjudications pour le Bâtiment d'art contemporain. Il n'y a pas eu d'opposition en commission sur ces sujets-là; je souhaiterais vraiment que vous ne bloquiez pas trop cet ordre du jour et que nous puissions traiter et faire rentrer ces propositions du Conseil administratif.

La présidente. Je vous remercie, Madame la conseillère administrative. Madame Michèle Roullet, vous avez demandé la parole pour la mise en cause. Vous avez une minute.

Mme Michèle Roullet (PLR). Merci, Madame la présidente. J'aimerais tout de même répondre à Mme la magistrate, qui vient prétendre que mes propos sont irrespectueux. J'ai commencé à prendre la parole en disant qu'avec tout le respect que je vous dois, Madame la magistrate, je qualifiais votre attitude d'arrogante parce que vous brandissez l'étendard de la modernité et venez dire que la moitié de la population et des commerçants sont pour la piétonnisation. Je trouve que cette attitude est arrogante, alors même qu'une association, qui regroupe 100 commerçants aux Eaux-Vives, demande à être entendue. Ce n'est pas de l'irrespect. Je pense que vous vous autoproclamez comme la personne qui vient dérouler des faits, qui vient prétendre que vous êtes dans la modernité. Ce n'est pas de l'irrespect, Madame, c'est juste une manière de dire: «Non, on ne peut pas traiter ça comme ça.» Et ça serait bien que vous, comme magistrate, vous demandiez que cet objet soit renvoyé en commission pour qu'on puisse écouter les personnes qui ont des choses à dire sur ces changements dans les rues.

Une voix. Bravo!

La présidente. Madame Frédérique Perler, il vous reste une minute trente…

Mme Frédérique Perler, conseillère administrative. C'est bon…

La présidente. Vous renoncez? Je vous remercie. Je fais voter la nouvelle demande de renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

Deuxième débat

Mis aux voix, le renvoi du projet de délibération à la commission de l'aménagement et de l'environnement est refusé par 39 non contre 31 oui. (Commentaires de M. Pastore.)

La présidente. Ouh! Le débat est terminé, je vous rappelle. On en est au vote.

M. Daniel Sormanni (MCG). Troisième débat!

Mme Michèle Roullet (PLR). Troisième débat!

La présidente. Oui alors ça, j'avais compris… Attendez, une chose après l'autre… *(Remarque.)* Une chose après l'autre! C'est vrai, vous avez tout à fait raison. Mais laissez-moi terminer, s'il vous plaît…

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération est acceptée par 39 oui contre 29 non (2 abstentions).

Mis aux voix, le troisième débat est accepté par plus du tiers de l'assemblée (33 oui contre 39 non).

La présidente. Le troisième débat aura lieu à une séance ultérieure.

Une voix. Bon appétit…

La présidente. Non. Non, non, non, vous restez en place… Nous passons au point 204 de l'ordre du jour, le projet de délibération PRD-332. J'ouvre la préconsultation et je donne la parole à son auteur, qui la demande. *(Exclamations.)* D'accord, vous voulez tous partir manger. Très bien…

6. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

7. Interpellations.

Néant.

8. Questions écrites.

Néant.

La présidente. On reprendra au point 204 de l'ordre du jour. Le bureau et les chefs de groupe, nous nous retrouvons à la salle Nicolas-Bogueret comme prévu. Bon appétit.

Séance levée à 19 h 05.

SOMMAIRE

1. Exhortation 8388

2. Communications du Conseil administratif 8388

3. Communications du bureau du Conseil municipal 8388

4. Questions orales 8389

5. Projet de délibération du 29 mars 2023 de Mmes et MM. Vincent Milliard, Matthias Erhardt, Louise Trottet, Leyma Milena Wisard Prado, Bernard Delacoste, Denis Ruysschaert, Omar Azzabi, Laurence Corpataux, Valentin Dujoux, Ana Maria Barciela Villar, Elena Ursache, Jacqueline Roiz, Alpha Oumar Dramé, Ahmed Jama, Pierre-Yves Bosshard, Christel Saura, Théo Keel, Manuel Zwyssig, Brigitte Studer, Maryelle Budry et Livia Zbinden: «Piétonnisons des rues de quartier (réalisons l'initiative IN-2 «200 rues sont à vous – pour des rues ouvertes à la vie et aux mobilités douces!»)» (PRD-331). Suite de la préconsultation 8392

6. Propositions des conseillers municipaux 8421

7. Interpellations 8421

8. Questions écrites 8422

Le mémorialiste:
Gérard-Philippe Riedi